



Réparation d'ascenseur suite déménagement

Par **Geo_Geo**, le **07/09/2012** à **20:07**

Bonjour,rnrnJ'ai déménager fin Juillet et durant ce déménagement les portes coulissantes de notre ascenseur se sont bloquées: un carton a gené leur fermeture et la sécurité (normalement entrainant simplement la réouverture des portes) n'a pas fonctionné correctement.rnrnJ'ai donc appelé la société d'entretien pour qu'ils viennent réparer au plus vite en leur signalant que je venais de déménager.rnrnAujourd'hui, le syndic m'a envoyé une facture (non détaillée) datée du 5/09 de 800€ HT et m'a demandé de la régler, estimant que j'étais seul responsable de la panne.rnrnDe mon coté, j'estime qu'il y a un défaut de l'ascenseur. Je veux bien payer une partie des réparations mais j'estime que l'ascenseur a un problème.rnrnQue dois-je faire?rnrnMerci pour votre aide

Par **trichat**, le **07/09/2012** à **22:53**

Bonjour,rnrnEn principe, les ascenseurs servent à faciliter le déplacement de personnes.rnDans les immeubles équipés d'ascenseurs, il est interdit de les utiliser pour déplacer objets, meubles, cartons d'un déménagement.rnVous ne pouvez pas invoquer un dysfonctionnement de l'ascenseur, puisque vous ne l'avez pas utilisé conformément à son usage habituel et normal.rnVous êtes donc redevable du coût de la réparation.rnLa seule chose que vous pouvez exiger, c'est une facture détaillant l'ensemble des éléments facturés par l'entreprise assurant la maintenance de l'ascenseur (temps d'intervention, frais de déplacement, pièces à changer éventuellement) et les jour et heure d'intervention.rnTant que vous ne disposez pas de ces éléments, vous refusez de payer.rnPar mesure de prudence, adressez au syndic une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.rnA vous lire plus tard.rnCordialement.rnrnPS : je suis dur sur l'utilisation de l'ascenseur, sachant qu'un jour nous avons fait comme vous, en courant les mêmes risques!